

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 26 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PRUGRAMMA CORSICA FEDER FSE+ 2021-2027

PROGRAMME CORSE FEDER FSE+ 2021-2027

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les politiques structurelles menées par l'Union Européenne (UE) ont pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi, la compétitivité, la recherche et l'innovation ainsi que le développement durable, et d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et des populations. L'un des objectifs principaux de l'Union est de réduire les disparités dans les niveaux de développement entre les différentes régions.

Le financement des trois politiques européennes, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural et la politique des affaires maritimes et de la pêche s'articule autour de 4 fonds européens.

La Collectivité de Corse, en tant qu'Autorité de gestion du programme FEDER-FSE+, a élaboré la stratégie régionale du programme qui couvrira la période 2021-2027, approuvée par la Commission européenne le 2 décembre 2022.

La nouvelle politique de cohésion, pour la période 2021-2027, s'appuie sur 5 objectifs stratégiques :

- **Une Europe plus intelligente** par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante.
- **Une Europe plus verte** et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques.
- **Une Europe plus connectée** par l'amélioration de la mobilité et la connectivité numérique.
- **Une Europe plus sociale et inclusive** mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.
- **Une Europe plus proche des citoyens**, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.

Le Fonds Social Européen plus, est le principal instrument utilisé par l'Union européenne pour investir dans le capital humain et mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux. Ce fonds soutient les politiques et les priorités dont l'objectif est de contribuer à créer le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail, à accroître la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs au sein de l'Union, à améliorer les systèmes d'éducation et de formation et à promouvoir l'inclusion sociale.

Le FSE+ contribuera à l'objectif stratégique « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ».

Les règlements européens qui définissent le cadre de mobilisation des crédits FEDER et FSE+ pour la période 2021-2027, ont été formellement approuvés par les institutions européennes, le 24 juin 2021.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027, la Collectivité de Corse a souhaité tenir compte des enseignements de la précédente programmation (2014-2020) en intégrant de nouvelles thématiques prioritaires pour la Corse, en engageant une large concertation avec les acteurs, et en renforçant le suivi du Conseil Exécutif pour une meilleure optimisation des fonds européens.

Ainsi, la Collectivité de Corse a intégré de nouvelles mesures non prises en compte au titre du Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 notamment la mobilisation d'un objectif spécifique dédié à la santé pour garantir l'accès aux soins dans les territoires enclavés, le développement de la transition vers une économie circulaire, le financement d'actions pour favoriser la mobilité durable et l'intégration d'un volet consacré à l'inclusion sociale des populations.

De plus, la Collectivité de Corse a conduit un travail partenarial, avec l'ensemble des acteurs, afin de décliner les objectifs stratégiques de l'Union européenne, en priorités d'investissement répondant aux besoins du territoire. Cette démarche a été coordonnée avec les travaux de préfiguration des autres programmes contractualisés, et notamment le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Cette concertation a permis de consulter le partenariat et d'amender le programme tout au long de son élaboration, afin que le projet validé in fine par la Commission européenne, réponde pleinement aux enjeux du territoire et corresponde aux besoins de financements des porteurs de projets insulaires.

Le Conseil exécutif a souhaité que le programme soit en total cohérence avec l'ensemble des politiques adoptées par l'Assemblée de Corse et que sa mise en œuvre s'inscrive dans un suivi renforcé du Conseil Exécutif pour améliorer la performance du programme et assurer une meilleure articulation des financements au bénéfice du territoire.

Les différentes étapes de la concertation, ainsi que la stratégie de mobilisation des fonds, formalisée dans le cadre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 sont détaillées dans le présent rapport.

Les consultations menées, l'actualisation du diagnostic stratégique territorial, les travaux portés par les directions opérationnelles et offices ou agences de la Collectivité, en tant que services instructeurs du programme, ainsi que la restitution des 10 ateliers ouverts au public ont permis la formalisation des orientations stratégiques du programme, approuvées par l'Assemblée de Corse, le 30 juillet 2020 (délibération n° 20/097 AC de l'Assemblée de Corse).

Cette délibération a également habilité le Président du Conseil Exécutif de Corse à négocier le programme avec la Commission européenne.

La négociation menée avec la Commission européenne par la Conseillère Exécutive en charge des affaires européennes et internationales, a permis d'arrêter et de préciser les différents objectifs spécifiques et les domaines d'intervention du programme FEDER-FSE+, qui ont été validés par l'Assemblée de Corse, le 25 février 2022 (délibération n° 22/021 AC de l'Assemblée de Corse) et par le Comité de suivi des programmes européens organisé le 10 mars 2022.

A la suite de ces différentes étapes, la Commission européenne a approuvé le programme régional Corse, le 2 décembre 2022.

Ce rapport rappelle les grandes étapes de la rédaction du programme, son contenu et habilite le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

I. Les grandes étapes de la préparation du Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027

La Collectivité de Corse a souhaité que le processus de préparation des futurs programmes européens s'inscrive dans un principe de partenariat et de consultation des acteurs afin que les programmes soient adaptés aux spécificités de la Corse et en totale adéquation avec les politiques publiques territoriales.

Le travail a également été mené dans un cadre évaluatif portant à la fois sur le programme 2014-2020, en cours d'exécution, que sur l'impact environnemental du futur programme.

► Prise en compte des attentes des acteurs du territoire

L'ouverture des réflexions sur le devenir des programmes européens et contractualisés à la société civile et au partenariat socio-économique est une priorité pour la Collectivité de Corse.

Elle est également essentielle pour garantir la mobilisation des acteurs du territoire, faire émerger des pistes de travail, voire des projets.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Programme et des autres programmes contractualisés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans un processus de concertation large et ouvert pour informer les acteurs du territoire sur la prochaine programmation mais aussi recueillir leurs avis dans la perspective de la rédaction des futurs dispositifs.

Malgré la crise sanitaire qui a démarré en 2020, la Collectivité a pu associer le partenariat et organiser différentes consultations.

Dans un contexte de crise, les fonds européens sont plus que jamais un vecteur essentiel de la solidarité territoriale.

Au-delà de la nature même des besoins en financements exprimés le plus souvent à travers le recensement des projets, ces échanges ont permis d'ouvrir un dialogue sur les attentes des Corses, leurs priorités par rapport à la dimension européenne, mais également leurs difficultés d'accès aux ressources ou tout simplement à l'information.

Ainsi, la mise en œuvre opérationnelle des futurs programmes se fera dans un cadre organisationnel rénové, avec comme objectifs de faciliter l'accès aux financements, en assurant des permanences dans les territoires, d'encourager les recherches de cofinancements et les complémentarités entre les ressources publiques, mais également d'accompagner les bénéficiaires et de sécuriser le volet procédural très complexe.

Un **séminaire de lancement de la programmation européenne 2021-2027** a été organisé le 13 novembre 2019 à Ajaccio. Il a réuni près de 400 participants dans le cadre de 10 ateliers thématiques ouverts au partenariat élargi pour prendre connaissance et faire des propositions sur la future programmation : Innovation et transformation économique intelligente / Changement climatique et transition énergétique propre et équitable / Connectivité numérique / Transport et mobilité durable / Réduire les fractures sociales : formation, employabilité, parité, équité / Un Développement urbain, rural et de montagne durable / Nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels / Une agriculture durable / Les opportunités de l'économie bleue / Coopération territoriale européenne et relations internationales et enjeux méditerranéens.

Ce séminaire avait pour but de co-construire et consolider **un premier diagnostic territorial** permettant de dégager les enjeux majeurs globaux et sectoriels de la cohésion territoriale, économique et sociale et d'identifier les grandes priorités pour la prochaine programmation dans la perspective d'une Europe plus intelligente, plus verte et plus sociale.

Ce diagnostic a été établi à partir d'une revue documentaire de l'ensemble des feuilles de route et schémas sectoriels adoptés par l'Assemblée de Corse, ainsi que des contributions des différents acteurs du territoire partagées lors des ateliers thématiques du séminaire.

Suite à ce séminaire, les acteurs et le grand public ont en outre été consultés, via la mise en ligne sur le site Internet www.europa.corsica d'une consultation citoyenne.

Cette consultation, reprenant les thématiques des 10 ateliers proposés lors du séminaire, a permis aux participants de classer ces diverses thématiques selon leur ordre personnel de priorités. 56 réponses ont été réceptionnées et ont fait l'objet d'une analyse pour une prise en compte dans les axes d'intervention du futur programme.

Cette dynamique d'implication du territoire s'est par la suite encore confirmée avec l'organisation de la **consultation citoyenne grand public** relative à **l'impact environnemental du projet de programme 2021-2027**.

Cette dernière, proposée en ligne et sur site, dans les locaux de la Collectivité de Corse, de mars à avril 2022, a permis la consultation par le grand public de 5 documents stratégiques : le projet de Programme Corse 2021-2027, l'Etude Stratégique Environnementale, l'Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale ainsi que la stratégie de spécialisation intelligente 3S.

Cette consultation a également fait l'objet d'une promotion par voie de presse régionale, avec la parution de deux encarts presse, ainsi que de nombreux relais sur

les réseaux sociaux de la Collectivité de Corse, pour un total de 3 365 personnes touchées et 50 interactions, rien que sur le réseau Facebook sur la période donnée.

Cette consultation citoyenne a permis d'alimenter et de faire évoluer le contenu du programme.

Ainsi, de ces différentes consultations, il ressort que « **la réduction des fractures sociales** » constitue un enjeu important pour les acteurs du territoire.

Un objectif stratégique du programme 2021-2027 est ainsi spécialement consacré à l'accompagnement social des populations.

Cette consultation a fait apparaître aussi l'importance des questions relatives **au changement climatique**.

La transition énergétique et la mobilité durable qui sont également des axes prioritaires pour la Commission européenne, font partie des principales orientations stratégiques retenues dans le cadre du programme.

D'autres priorités ont été identifiées au titre de cette consultation notamment **la connectivité numérique, le développement urbain et rural, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'innovation et la transformation économique du territoire**.

Chacune de ces thématiques ont été intégrées dans les orientations stratégiques des programmes européens et des programmes contractualisés, notamment le Contrat de Plan Etat-Collectivité de Corse qui pourra venir en contrepartie des financements européens, permettant ainsi d'optimiser l'utilisation des fonds publics sur le territoire.

En parallèle de la consultation publique qui a permis d'intégrer dans le programme les contributions des acteurs, la Collectivité de Corse a également reçu au cours de la rédaction du programme des demandes spécifiques de la part du partenariat.

Ainsi, certains acteurs ont souligné l'importance de la thématique portant sur l'économie sociale et solidaire. L'OS 4.1. prévoit désormais un domaine d'intervention spécifiquement dédié à cette thématique.

La nécessité d'accompagner en Corse, le secteur de la recherche a conduit à renforcer des domaines d'intervention et à abonder l'OS 1.1.

Ces différentes consultations ont servi également de base de travail aux autres contractualisations territoriales notamment le CPER et le futur Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC).

Le Conseil exécutif souhaite une articulation renforcée des programmes européens et contractualisés, dans une logique de financements croisés au service d'un véritable projet de territoire, global, intégré et permettant d'optimiser l'utilisation et l'allocation des fonds publics. Cet axe fait partie de la stratégie financière débattue par l'Assemblée de Corse lors de ses orientations budgétaires 2023.

Parallèlement à la préparation des futurs programmes, **des travaux d'évaluation et d'actualisation de la Stratégie de spécialisation intelligente (3S)** ont été conduits

en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème insulaire avec pour objectifs d'élaborer une nouvelle stratégie et d'enrichir le contenu du programme.

Les travaux de la 3S constituent une des étapes importantes de l'élaboration du programme et cette démarche participative a permis d'alimenter les axes du programme.

La Collectivité a souhaité associer à cette réflexion l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation ainsi que des personnalités qualifiées pour définir les priorités du territoire et les grands enjeux de la programmation 2021-2027.

La première étape du travail a consisté à évaluer la stratégie 2014-2020, à procéder à une analyse documentaire approfondie, à engager un benchmark auprès d'autres régions et à organiser des entretiens individuels auprès des acteurs à partir d'un questionnaire. Trois ateliers se sont tenus de février à avril 2020.

Afin de valider le processus d'actualisation de la 3S, l'ensemble des acteurs publics et privés ont été consultés par voie électronique, à travers un questionnaire en ligne et une présentation des domaines d'innovation stratégiques prédéfinis au cours de ces différents ateliers.

Réduire les fractures sociales : formation, employabilité, parité, équité / Un Développement urbain, rural et de montagne durable / Nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels.

Cet exercice a contribué à la réflexion de l'autorité de gestion, en amont de la définition des priorités financières du programme et de la rédaction de la stratégie finale.

► Prise en compte du contenu des évaluations des programmes européens

La Collectivité a aussi pris en compte les bonnes pratiques et les points d'attention mis en avant par les évaluations de la programmation 2014-2020, pour tirer les leçons pertinentes et améliorer l'efficacité des futurs programmes.

Ces bonnes pratiques concernent la structure même du programme, la mesure de sa performance, les outils de gestion ou encore la gouvernance.

Ainsi, la Collectivité a souhaité intégrer, dans la formalisation de la stratégie du programme, les résultats des différentes évaluations intermédiaires menées au titre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

L'objectif est de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact des fonds européens sur le territoire autour de 9 thématiques qui constituent des enjeux importants pour la programmation 2021-2027.

Axes	Priorités d'investissement	9 thématiques d'évaluation
1	1a + 1b	Recherche et développement
2	2a + 2c	Numérique
3	3a + 3d	Compétitivité des entreprises
4	4a + 4c	Energie
	4e	Mobilité durable
5	5b	Risques naturels
	6c	Tourisme
6	9b	Cohésion sociale
7	10iii	Formation - emploi

Pour chaque thématique identifiée, des évaluations d'impact ont été menées autour des questions évaluatives suivantes :

- Les objectifs visés ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure les projets soutenus ont-ils contribué à réduire les inégalités territoriales ? Ou ont-ils contribué à atteindre les objectifs poursuivis ?
- Quels sont les impacts observables sur le territoire ?

Cette analyse a permis également, de mettre en lumière et d'explicitier la plus-value des fonds européens sur le territoire et donc d'orienter le choix des priorités du programme 2021-2027.

Cinq évaluations sur le FEDER sont achevées : mobilité durable, numérique, risques naturels, tourisme et transition énergétique. Quatre évaluations sont en cours d'achèvement ou en phase de validation : recherche et innovation, compétitivité des entreprises, cohésion sociale et développement urbain, et enfin formation professionnelle (cf. synthèse en annexe du présent rapport).

Les résultats de ces évaluations permettront également d'orienter les éventuelles modifications de maquettes, que la Collectivité pourrait être amenée à présenter à la Commission européenne, durant la vie du programme.

En complément de ces évaluations, la Collectivité a lancé sur la base d'une première version de programme, une évaluation stratégique environnementale (ESE) ayant pour objectif de mesurer l'impact du programme sur des considérations environnementales.

Tous les enjeux environnementaux ont été pris en compte et ce travail d'évaluation a été réalisé en se fondant sur l'utilisation d'une clé de lecture de neuf thématiques environnementales, élaborées en fonction des priorités du programme et des spécificités du territoire :

- Contribution au changement climatique.
- Qualité de l'air et santé humaine.
- Gestion de la ressource en eau.
- Adaptation au changement climatique.
- Risques naturels et technologiques.

- Utilisation et pollution des sols.
- Biodiversité.
- Paysages et patrimoine
- Nuisance.

Pour chacune des thématiques retenues, l'état initial de l'environnement a permis d'identifier les principaux enjeux et de mettre en avant les tendances d'évolution.

Cette évaluation a contribué à améliorer la pertinence environnementale du contenu du programme, et à orienter les choix, les plus à même de réduire les incidences environnementales, mais également d'apprécier les plus-values environnementales directement attribuables au programme.

Une évaluation stratégique environnementale sera également conduite au titre du CPER 2021-2027, selon le même modèle que celui retenu pour conduire l'ESE du programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Un travail est mené en concertation avec les services de l'Etat, pour harmoniser les critères d'éco conditionnalités du futur CPER et du Programme FEDER FSE+ 2021-2027.

La mise en parallèle des deux évaluations stratégiques environnementales et l'harmonisation des critères d'éco conditionnalités des aides issus des deux programmes permettront d'alimenter une démarche plus générale portée par la Collectivité de Corse, qui souhaite se doter d'un « budget vert », en corolaire de son budget.

Enfin, la Collectivité de Corse conduit actuellement deux évaluations ex-ante des instruments financiers qui pourront être déployées en Corse via des fonds FEDER, pour identifier les carences de marché en matière d'accompagnement financier des entreprises et en matière de développement agricole du territoire.

Ces deux évaluations conduiront à mettre à jour la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de déploiement des instruments financiers grâce à la nouvelle génération de programmes européens.

II. Les grandes priorités du programme Corse FEDER et FSE+ 2021-2027

Dans un souci de cohérence et d'efficience de l'intervention publique, une stratégie pluri-fonds a été engagée afin de favoriser la synergie entre les fonds européens et les autres fonds contractualisés nationaux ou régionaux, avec pour objectif principal, d'accompagner notre territoire dans l'atteinte des objectifs-cibles de l'Union européenne, tout en prenant en compte les besoins propres de la Corse, mais également les ressources financières dont elle dispose.

Le programme FEDER-FSE+, doté d'une enveloppe équivalente à la précédente programmation, à savoir **117 M€**, s'articule ainsi, avec d'autres plans, schémas ou dispositifs relevant de l'échelon territorial et dont les orientations ont contribué à la rédaction de la stratégie finale du programme.

Fruit d'une négociation avec la Commission européenne, le programme fixe le positionnement des financements européens en Corse, pour la politique de cohésion

pendant plus de six ans.

Fortement encadré par des chapitres communs à l'ensemble des autorités de gestion, le programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, intègre cependant les spécificités issues des travaux préparatoires et interviendra en cofinancement d'opérations qui produiront les effets recherchés pour atteindre les objectifs visés, et dont les impacts pourront être identifiés et mesurables. Le programme pourra être mis en œuvre à travers des formes de financements variées et notamment des subventions ou des dispositifs d'ingénierie financière.

Le programme qui est annexé au présent rapport repose sur les enjeux suivants :

- **Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise**

Montant FEDER 33 500 000 €

Dans le contexte de transition écologique, numérique et industrielle, l'innovation sous différentes formes doit permettre de répondre aux enjeux d'une économie et d'une société en mutation, rendue vulnérable par le changement global. Ainsi, l'Objectif Stratégique 1 du programme doit permettre à la Corse de soutenir **des actions en faveur d'une « Europe plus intelligente »**.

L'enjeu réside dans la transition vers une économie insulaire performante et innovante en capacité d'être résiliente aux évolutions en cours et à venir.

Bien qu'il soit confronté à des difficultés importantes, le tissu économique Corse dispose de nombreux atouts qui pourront être pleinement valorisés, si des activités de recherche, de développement et d'innovation sont conduites.

La faiblesse de la présence industrielle sur le territoire renforce le retard pris en matière d'innovation. Néanmoins, le développement des activités de RDI peut pleinement s'appuyer sur l'écosystème de la recherche qui est très diversifié en Corse, ainsi que sur un certain nombre de plateformes de transfert de compétences.

Les opérateurs économiques implantés sur l'île peuvent également tirer profit d'une dynamique favorable aux activités de recherche, de développement et d'innovation observable au niveau national et européen.

Les entreprises, souvent de très petites tailles et pauvres en capital, bénéficient pleinement de la montée en puissance des instruments financiers prévus dans le cadre de ce programme.

Ainsi, **le FEDER soutiendra des actions permettant d'accompagner la compétitivité des entreprises et le développement des activités de RDI au sein des entreprises incluant une collaboration renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème insulaire (organisme de recherche publics et privés, associations, entreprises...)**

Dans ce contexte, la stratégie de spécialisation intelligente constitue un outil et un agenda puissant pour les îles, permettant de stimuler l'innovation dans le cadre de l'adaptation des activités économiques aux changements globaux cités ci-dessus. La S3 est la stratégie de développement territorial idoine pour inciter les îles à se spécialiser dans des domaines ancrés sur leur territoire, afin de dégager des

avantages concurrentiels originaux, vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

Du point de vue du financement de ces projets, des complémentarités sont possibles entre le programme FEDER et les fonds Horizon Europe dont des dispositifs sont prévus pour accompagner les acteurs dans l'émergence de projets d'excellence.

La complémentarité sera également assurée avec le volet « développement économique » du CPER qui décline une série de mesures d'accompagnement des entreprises dans le cadre du quatrième Programme d'Investissements d'Avenir régionalisé.

- **Faire de la Corse un territoire numérique inclusif**

Montant FEDER 11 710 000 €

La connectivité numérique doit également être soutenue par le FEDER pour participer à la résorption de la fracture territoriale et sociale.

Elle sous-tend des enjeux particulièrement importants dans le contexte insulaire.

Les infrastructures numériques connaissent une évolution positive en Corse. Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire insulaire sera achevé à l'horizon 2023 grâce à l'engagement de la Collectivité.

La Corse doit cependant veiller à se doter des infrastructures nécessaires à son raccordement au sein du bassin méditerranéen.

Enfin, elle doit mettre en œuvre un projet numérique doté d'une forte dimension sociale.

La mise en capacité en matière numérique est une question qui concerne l'ensemble de la société insulaire.

S'agissant des entreprises, la Collectivité de Corse entend encourager le développement d'une offre adaptée aux besoins de ces dernières. Les services proposés doivent leur permettre de renforcer leur visibilité et d'accroître leur compétitivité.

S'agissant des citoyens, des plateformes doivent être développées ou améliorées dans les secteurs tels que l'éducation et la santé. De ce point de vue, le numérique constituera dans le cadre du FEDER un levier de réduction de la fracture sociale et de l'inégalité dans l'accès aux soins.

Le FEDER pourra venir en cofinancement des mesures prévues au titre du CPER et qui visent à renforcer la transition numérique par le développement de la médiation et de l'inclusion numérique, la cyber sécurité et la mise en place d'une gouvernance adaptée à la dynamique numérique territoriale.

- **Renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du**

changement climatique et de l'épuisement des ressources

Maquette : FEDER 29 600 000 €

La Corse met en œuvre une politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie, notamment via des mesures de rénovation thermique.

La Corse dispose en outre d'une situation géographique et de conditions climatiques favorables au développement des énergies renouvelables. La part des énergies renouvelables dans son mix énergétique fait de la Corse un territoire précurseur, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne. La production énergétique provenant d'énergies renouvelables sur le territoire, principalement d'origine hydraulique et photovoltaïque pour la production électrique mais également du bois énergie et du solaire thermique pour la production de chaleur, contribuent d'ores et déjà de manière significative au bilan énergétique de l'île.-

Le FEDER pourra être mobilisé afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables et permettre à la Corse d'accroître la sécurité de son approvisionnement énergétique.

La Collectivité souhaite également accompagner au titre du FEDER la transition énergétique par un plan ambitieux de maîtrise de la demande et de la rénovation des logements sociaux, des copropriétés en déshérence et du tertiaire public.

Sur le plan de la prévention des risques naturels, la Corse, en raison de ses caractéristiques géographiques, est particulièrement exposée aux effets du changement climatique.

Le risque d'inondation affecte une grande partie du territoire et plus particulièrement les communes localisées dans les zones littorales. Le territoire est également exposé à d'importants risques d'érosion et de submersion marine.

Le FEDER permettra d'accompagner des dispositifs de soutien aux projets de prévention du risque inondation dans les zones à risques et interviendra également dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale de gestion du trait de côte qui constitue un enjeu important pour notre territoire.

La Corse est aussi confrontée à un défi important en matière de gestion des déchets. La mise en place d'une économie circulaire doit être expertisée, en tenant compte des contraintes liées à l'insularité, de la faible densité démographique, des coûts associés et des contraintes liées à la saisonnalité. Le FEDER pourra être mobilisé pour améliorer l'efficacité du tri par le renforcement de la collecte différenciée.

Au titre de cet objectif, le FEDER contribuera à la mise en œuvre des programmations pluriannuelles de l'énergie pour parvenir à l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2030.

Les financements FEDER peuvent également contribuer à l'accompagnement de certains projets initiés par le Plan de Transformation et d'Investissements de la Corse, notamment pour les questions relatives aux transports et à l'énergie.

Il est également important que les financements mobilisés tiennent compte des différents plans et schémas relatifs à la protection de l'environnement (mer, eau,

forêt), de la biodiversité de l'air et à la gestion des déchets, ce dernier sujet étant corrélé à la transition vers une économie circulaire qui constituera également un enjeu important pour le CPER 2021-2027.

Sur ces différents sujets, le CPER pourra être une source de cofinancement ou de compléments de financement pour des interventions non couvertes par le FEDER.

- **Renforcer la mobilité durable Maquette**

Maquette : FEDER 5 300 000 €

Des projets structurants et des investissements pluriannuels en matière de transport seront conduits sur le territoire au cours des cinq prochaines années : l'adoption en avril 2017 de la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) constitue une étape importante et décline une stratégie et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2026.

La mobilité active est également en cours de développement. La priorité du FEDER concernera principalement des opérations permettant l'essor et l'aménagement de pistes cyclables.

- **Lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation Maquette**

Maquette : FSE 12 181 578 € et FEDER 12 982 055 €

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la gestion de ses effets sur le tissu économique local ont mis en avant des besoins qui appellent des solutions adaptées, notamment aux besoins des populations et des secteurs les plus impactés.

Comme le souligne le diagnostic territorial du programme, la précarité est un phénomène prégnant en Corse.

La réforme institutionnelle intervenue en 2018 pour créer la Collectivité Unique a permis une mise en cohérence globale de l'action sociale menée sur le territoire.

S'agissant des dispositifs en faveur de la cohésion sociale, un effort important a été consenti, visant à développer une action sociale de proximité et à redéfinir les territoires d'intervention. Aux volets logement et dispositifs d'appui financier s'ajoutent dorénavant des politiques d'insertion.

Pour toucher le plus grand nombre possible de personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ces dispositifs seront financés au titre du FSE+ et auront pour but principal de lutter contre le non-recours aux droits, de développer des structures d'accueil aux personnes vulnérables et d'accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Ce phénomène de précarité s'accompagne également par des difficultés d'insertion sur le marché du travail avec des taux de chômage élevés et un manque de qualification de la main d'œuvre.

Le marché du travail n'apporte donc pas de réponse suffisante, à la problématique de l'accès à la formation et à l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emplois et en particulier des groupes vulnérables.

Les actions financées via le FSE+ dans le cadre de ce programme viendront apporter un complément de réponse à ces besoins, non pourvus par l'offre privée.

Le FSE+ interviendra également dans le domaine de l'éducation pour anticiper l'évolution des métiers par des actions renforcées à destination des jeunes particulièrement confrontés au décrochage scolaire (école de la deuxième chance, améliorer l'information sur l'offre de formation...).

La stratégie en faveur de l'emploi et de la formation sera renforcée grâce aux financements CPER qui pourront venir en cofinancement du FSE+ pour faciliter l'accès à la formation, à l'orientation et à l'insertion des publics les plus fragilisés sur le marché du travail.

Dans le domaine de la santé et s'agissant de l'offre de soins, d'importants efforts ont été réalisés afin de doter le territoire d'un dispositif sur-mesure et répondant à ses besoins spécifiques, notamment au regard de l'insularité.

La Collectivité a su faire preuve de réactivité, en dotant le programme 2014-2020, d'un axe dédié à la santé, alimenté par des crédits REACT-EU.

Toutefois, il est apparu la nécessité de renforcer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire pour étendre l'offre dans les zones les plus enclavées.

Les besoins en termes d'offres de soins sont d'autant plus importants que le territoire doit faire face au vieillissement de la population. La récente crise du COVID-19 et le risque particulièrement élevé de saturation des équipements locaux ont encore renforcé cette certitude.

La priorité du FEDER est de favoriser l'accès aux soins dans les zones sous-dotées notamment par le déploiement de dispositifs mobiles, de modernisation d'établissements médico-sociaux et de maisons de santé.

Le FEDER viendra en cofinancement des actions prévues au titre du volet santé du CPER dont l'objectif est également de lutter contre les déserts médicaux, les zones sous-dotées et les inégalités d'accès aux soins.

- **Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire**

Maquette FEDER : 8 500 000 €

Cet objectif se différencie des autres en ce qu'il est qualifié « d'objectif territorial » et constitue une opportunité pour la Collectivité pour traiter les disparités territoriales, notamment dans les espaces insulaires.

L'espace territorial est, en Corse, marqué par d'importantes inégalités affectant le développement des zones urbaines, rurales, côtières et montagnes. Ces inégalités induisent par ailleurs une aggravation de la fracture sociale, notamment au regard de l'égal accès aux services et aux opportunités professionnelles.

Les espaces ruraux et de montagne, en particulier, sont exposés à un risque de

désertification et d'enclavement. Par ailleurs, ces espaces bénéficient d'un patrimoine naturel, culturel et bâti remarquable, qui, pleinement valorisé, pourrait accroître l'attractivité de ces territoires tout en participant à leur développement économique.

Le FEDER, en conformité avec la politique de contractualisation menée par la Collectivité auprès des différents territoires, constituera un des leviers pour redynamiser l'activité économique dans ces territoires et les nouveaux aménagements permettront ainsi d'augmenter la fréquentation sans nuire à la préservation de la biodiversité et de la qualité environnementale.

Le CPER pourra également intervenir pour soutenir cette mise en valeur du patrimoine naturel (exemple des opérations « grands sites »).

Dans les zones urbaines, et particulièrement dans les quartiers défavorisés, les aménagements visant à requalifier les espaces publics, à améliorer l'habitat et à créer des services publics au plus près des populations les plus en demande font partie intégrante des programmes de rénovation urbaine, soutenus par l'ANRU et par les fonds européens. L'implantation de nouvelles activités économiques est aussi une priorité du FEDER pour dynamiser les quartiers sensibles.

Cette mesure sera mobilisée par des investissements territoriaux intégrés qui permettront à des autorités urbaines sélectionnées par un appel à projet de sélectionner plusieurs priorités du programme grâce à une stratégie urbaine intégrée.

Tels sont les principaux éléments stratégiques, constituant le programme FEDER-FSE+ Corse, adopté par la Commission Européenne, pour la période de programmation 2021-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.